



PREFET DE LA MANCHE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DELEGATIONS DE SIGNATURE

données par

M. Jean-Marc SABATHE  
Préfet de la Manche



ARRETES DU 20 JUILLET 2017  
Signés par le Préfet de la Manche : Jean-Marc SABATHE

## NUMÉRO SPÉCIAL N° 9



LE CONTENU INTÉGRAL DES TEXTES ET/OU LES DOCUMENTS ET PLANS ANNEXÉS  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :  
<http://www.manche.gouv.fr>  
RUBRIQUE : PUBLICATION - ANNONCES ET AVIS - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

<b>I – DELEGATIONS DE SIGNATURE</b> .....	<b>2</b>
SCPPAT – SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.....	<b>2</b>
Arrêté n° 17-188 confiant la suppléance du poste de M. Jean-Marc SABATHÉ – préfet de la Manche à M. Michel MARQUER – sous-préfet de Cherbourg du 27 juillet à compter de 18h jusqu'au 30 juillet inclus.....	<b>2</b>
Arrêté n° 17-197 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet d'Avranches du 24 juillet 2017 au 11 août 2017 inclus.....	<b>2</b>

---

## I – DELEGATIONS DE SIGNATURE

---

### B – PREFECTURE

#### **SCPPAT – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**

##### **Arrêté n° 17-188 du 20 juillet 2017 confiant la suppléance du poste de M. Jean-Marc SABATHÉ – préfet de la Manche à M. Michel MARQUER – sous-préfet de Cherbourg du 27 juillet à compter de 18h jusqu'au 30 juillet inclus**

VU la loi n° 82-213 du 3 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
 VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;  
 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
 VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ en qualité de préfet de la Manche ;  
 VU le décret du 31 mars portant nomination de M. Michel MARQUER en qualité de sous-préfet de Cherbourg ;  
 SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,  
**ARTICLE 1** : M. Michel MARQUER, en sa qualité de sous-préfet de Cherbourg, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet pour la période du 27 juillet 2017 à partir de 18 h jusqu'au 30 juillet 2017 inclus.  
**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Michel MARQUER, sous-préfet de Cherbourg, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.  
**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet de Cherbourg, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.  
 Signé : le préfet : Jean-Marc SABATHÉ



##### **Arrêté n° 17-197 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet d'Avranches du 24 juillet 2017 au 11 août 2017 inclus**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
 VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;  
 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
 VU le décret du 31 mars 2016 nommant M. Michel MARQUER, administrateur civil hors classe, sous-préfet de Cherbourg, à compter du 2 mai 2016 ;  
 VU le décret du 3 juin 2016 nommant M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet d'Avranches ;  
 VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, préfet de la Manche ;  
 VU l'arrêté préfectoral n° 17-39 du 13 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Michel MARQUER, sous-préfet de cherbourg ;  
 VU l'arrêté préfectoral n° 17-40 du 13 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet d'Avranches ;  
 CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance du sous-préfet d'Avranches ;  
 SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,  
**Article 1** : M. Olivier MARMION, directeur de cabinet, est désigné pour assurer la suppléance de M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet d'Avranches, du lundi 24 juillet au vendredi 28 juillet 2017 inclus.  
**Article 2** : Cette suppléance sera assurée par M. Fabrice ROSAY, secrétaire général de la préfecture, du lundi 31 juillet au vendredi 11 août 2017 inclus.  
**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet et le secrétaire général de la sous-préfecture d'Avranches sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.  
 Signé : le préfet : Jean-Marc SABATHÉ